



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissement français des greffes

Question écrite n° 47163

Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les moyens financiers alloués à l'Etablissement français des greffes. Le site de Niort de l'Etablissement de transfusion sanguine reçoit de nombreux candidats se proposant de s'inscrire sur le fichier national des volontaires pour le don de moelle osseuse. Les prélèvements sanguins sont alors acheminés vers un laboratoire d'histocompatibilité à Poitiers, où se détermine le groupe tissulaire des volontaires. Or, il s'avère que la directrice de ce centre a déclaré ne pas pouvoir procéder à ces typages, faute de crédits suffisants. Le typage HLA-AB, par exemple, revient à 1 120 francs. Cette situation dramatique pour les malades, éprouvante pour leur entourage, surréaliste pour les donateurs volontaires, pose le problème des moyens nécessaires qui manquent pour accroître ce fichier. Elle souhaite donc savoir si cette insuffisance de moyens résulte d'un choix économique tablant sur une autre forme de financement - l'appel à contribution - ou s'il s'agit d'un choix médical.

Texte de la réponse

Il est tout à fait exact qu'un certain nombre de patients, atteints en majorité d'hémopathie maligne, ne peuvent accéder à l'allogreffe de moelle osseuse, en l'absence de donneur familial ou non apparenté. La greffe de moelle osseuse allogénique est une des modalités thérapeutiques permettant, pour les malades atteints d'hémopathie maligne, d'obtenir de très longues rémissions, voire des guérisons. La majorité des allogreffes de moelle osseuse sont actuellement faites à partir de donneurs familiaux (essentiellement des frères et des soeurs des malades). Seules 20 % des greffes sont faites à partir de donneurs non apparentés, sélectionnés dans des fichiers de volontaires au don de moelle en raison de leur compatibilité dans le système HLA avec le malade. Des investissements publics importants ont été consentis pour la constitution d'un fichier national de volontaires au don de moelle osseuse et, plus récemment, pour la constitution d'un réseau national de banques de sang placentaire. En effet, d'autres techniques de greffe de cellules souches sont en passe d'être développées : greffe de cellules souches du sang périphérique ou greffe de cellules souches du sang placentaire. Ces trois dernières années, la stratégie de France greffe de moelle a consisté à augmenter le nombre de donneurs dans le fichier français de 15 000 noms en trois ans. Il a par ailleurs été décidé de solliciter des volontaires au don de moelle ou de cellules souches sanguines sur des critères d'origine géographique, afin d'enrichir le fichier dans les groupes peu représentés. Au 30 novembre 2000, 102 835 donneurs sont inscrits sur le fichier de France greffe de moelle, avec ces deux dernières années un fort enrichissement en groupes peu représentés. En outre, a été mis en place sous l'égide de l'Etablissement français du sang et l'Etablissement français des greffes, une banque de sangs placentaires phénotypés dont l'objectif est de disposer de 5 000 greffons. Un groupe d'experts a été constitué pour réactualiser cette politique, notamment en ce qui concerne la détermination de la taille optimale du fichier français. Ce groupe de travail a remis un rapport intermédiaire sur lequel la ministre de l'emploi et de la solidarité s'est appuyée pour annoncer, le 22 juin dernier, lors d'une journée consacrée aux greffes, une augmentation de la taille du fichier français des donneurs de moelle osseuse, de 10 000 personnes par an et la prise en charge systématique de toutes les demandes de typage HLA en vue du don de moelle. Les associations sont associées à la réflexion en cours puisque la coordination France moelle espoir (qui regroupe

plusieurs associations dont France ADOT) participe très activement au travail de ce groupe d'experts.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47163

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3378

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 474